



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 8 septembre 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 16

BALARAN Jean-Marc, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry.

Membres excusés : 4

DEDIEU Karine, KOWALIK Jean-François, NORKOWSKI Patrice, VEDEL Adeline.

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	16	Voix délibératives	16

DELIBERATION N° 2026/09/08-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU BUREAU DU 23 JUIN 2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance, puis arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Président rappelle donc les différents points examinés lors de la séance du bureau du 23 juin 2026.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le procès-verbal de séance du bureau du 23/06/2026.

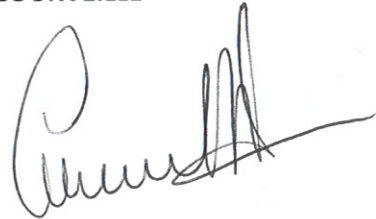
Fait et délibéré le 8 septembre 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le